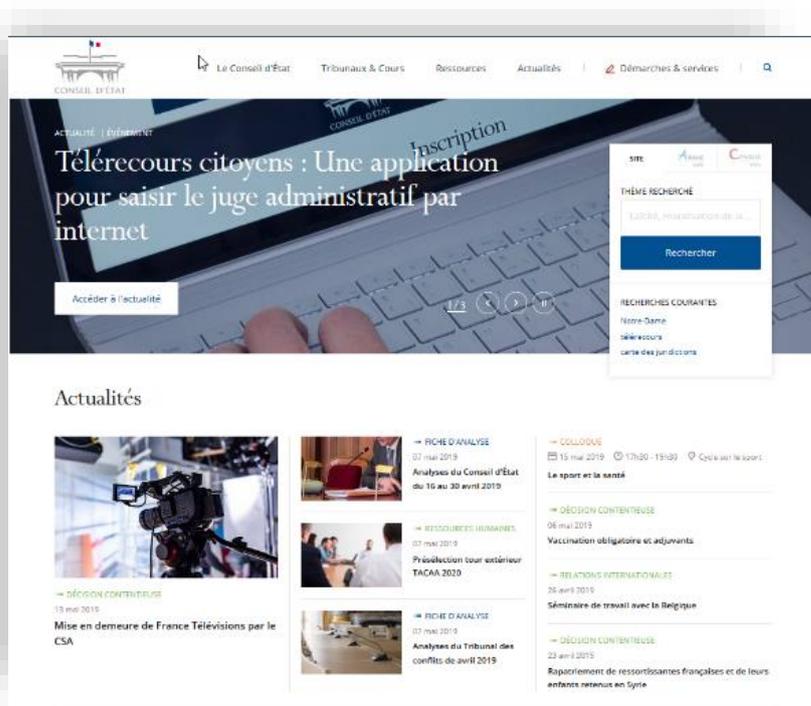


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 mai 2019

### Le Conseil d'Etat lance aujourd'hui son nouveau site internet, accessible au plus grand nombre

D'un format plus ergonomique, adoptant une navigation claire et intuitive, le nouveau site internet du Conseil d'Etat s'adapte à tous types d'écran (mobiles, tablettes, ordinateurs...). Il s'inscrit dans la volonté de rendre toujours plus accessibles les travaux de l'institution, qu'il s'agisse des décisions contentieuses, des avis consultatifs ou des rapports et études.



Sans changer d'adresse ([www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr)) et sans rien perdre de la richesse de la version précédente, le nouveau site du Conseil d'Etat propose une ergonomie repensée, des pages mieux structurées intégrant de nouvelles fonctionnalités comme un repérage par chapitres pour les pages de contenus très denses. Doté d'une maquette plus épurée qui permet de mieux identifier les contenus essentiels, il accorde une plus grande place à l'information visuelle, avec davantage de contenus images, vidéos, et citations.

L'arborescence est simplifiée, offrant une navigation plus horizontale et évitant les clics superflus pour accéder plus facilement et rapidement aux contenus. Les performances techniques ont été optimisées pour permettre un téléchargement fluide des pages. Le moteur de recherche a également été repensé pour proposer des résultats plus fins selon

plusieurs critères (pertinence, date, nature de document, thématique...).

Pour répondre aux nouveaux usages et comportements de lecture, le site s'adapte à tous types d'écran, quelle que soit leur taille : mobile, tablette, ordinateur.

#### Les applications Ariane Web et Consilia Web, également repensées

L'application de consultation des décisions contentieuses (Ariane Web) qui réunit plus de 230 000 documents a également été mise à jour. Son nouveau moteur de recherche permet de consulter simultanément tous les fonds disponibles (Conseil d'État, cours administratives d'appel, Tribunal des conflits) et la recherche est étendue aux orthographes approximatives, aux féminins et formes verbales des mots-clés utilisés. Des critères supplémentaires facilitent également le tri des résultats obtenus. En quelques clics, il est aussi possible de retrouver l'intégralité des analyses de jurisprudence sur le thème précis de son choix (par exemple, le contentieux sur le fonctionnement des installations nucléaires, le stockage et le traitement des déchets, le droit au logement, les dispositifs médicaux...).

ConsiliaWeb, riche de près de 3 500 avis rendus sur des questions du Gouvernement depuis 1914 et sur des projets de textes depuis 2011, connaît également une actualisation. Son interface, plus ergonomique, propose de nouvelles fonctionnalités, notamment un nouveau moteur de recherche pour filtrer les résultats par période chronologique ou mots-clés, ainsi que la recherche plein texte dans les documents.

#### Contacts presse

Xabi Velazquez – Tel. 01 72 60 58 34 / 06 84 32 77 53 – [xabi.velazquez@conseil-etat.fr](mailto:xabi.velazquez@conseil-etat.fr)

Paul Parikhah – Tel. 01 72 60 58 31 / 06 24 72 42 86 – [paul.parikhah@conseil-etat.fr](mailto:paul.parikhah@conseil-etat.fr)

Suivez l'actualité du Conseil d'État sur Twitter : [@Conseil\\_Etat](https://twitter.com/Conseil_Etat)

## Quelques images du nouveau site internet

Un menu horizontal déroulant, accessible à tout niveau de page, proposant des accès directs en profondeur



The screenshot displays the website for the Conseil d'État. At the top left is the logo of the Conseil d'État, featuring a stylized building with a flag on top and the text "CONSEIL D'ÉTAT" below it. To the right of the logo is a horizontal navigation menu with three items: "Le Conseil d'État", "Tribunaux & Cours", and "Ressources". Below the menu, the main content area is divided into two columns. The left column contains a large heading "Le Conseil d'État" followed by a section titled "Missions" with three sub-items: "Conseiller les pouvoirs publics", "Juger l'administration", and "Gérer les juridictions administratives". Below this is a section titled "Organisation" with one sub-item: "Déontologie des membres de la juridiction administrative". Further down are sections for "Relations internationales" and "Histoire & Patrimoine" with three sub-items: "Les origines du Conseil d'État", "Les lieux du Conseil d'État", and "Les grandes figures du Conseil d'État". The right column features a photograph of a courtroom session with several people seated at desks. Below the photo is the text "Qu'est ce que le Conseil d'État". At the bottom of the page, there is a dark grey footer with the text "Tous les chapitres" on the left, a hamburger menu icon in the center, and the text "Le Conseil d'État est le conseiller du Gouvernement" on the right.

Un chapitrage des pages permettant une lecture facilitée et un accès plus rapide à des contenus précis

Tous les chapitres	×	Avis et recommandations du collège de déontologie - classement thématique
1. Principes généraux	▼	
2. Indépendance et impartialité	▼	NB : Il est recommandé de prêter attention à la date à laquelle les avis consultés ont été rendus. Les dispositions législatives ou réglementaires ou la version de la Charte appliquées sont susceptibles d'avoir été modifiées ou abrogées. Il est expressément indiqué sur certains avis qu'ils ont été rendus sur la base de dispositions législatives ou réglementaires ou d'une version de la Charte qui n'est plus en vigueur ; mais l'absence d'une telle indication n'implique pas que les textes appliqués demeurent en vigueur
3. Prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice des fonctions	▼	
4. Devoir de réserve dans l'expression publique	▼	
5. Secret et discrétion professionnels	▼	
6. Obligation d'exclusivité et activités accessoires		
7. Collège de déontologie		
< Article précédent	Article suivant >	

**1. Principes généraux**

1.1 EXERCICE DES FONCTIONS DE JUGE ET DE CONSEIL

- Devoir pour un magistrat devenu avocat de ne pas porter atteinte à la dignité de ses anciennes fonctions
  - > [Avis n°2017/1 du 10 mars 2017](#)
- Exercice d'une mission de médiation par un magistrat honoraire
  - > [Avis n°2017-3 du 31 mai 2017](#)

1.2 BONNES PRATIQUES

**2. Indépendance et impartialité**

- Prestations rémunérées d'enseignement au bénéfice de cabinets

Des carrousels dynamiques pour mieux comprendre des procédures...

La procédure

◀ ▶

**Etape n° 1 : dépôt du projet de texte ou de la question soumise au Conseil d'État**

Affectation à une section (ou à plusieurs\* ou encore à une commission spéciale). Affectation à un rapporteur par le président de la section. Plusieurs rapporteurs peuvent être désignés, même lorsqu'une seule section est saisie, si le projet de texte est particulièrement long et complexe.

**Etape n° 2 : instruction du dossier par le rapporteur**

Audition des représentants des administrations concernées par le rapporteur au cours d'une ou plusieurs réunions préparatoires au Conseil d'État. Le rapporteur prépare un projet de texte qui, le plus souvent, amende le projet du Gouvernement. Le projet est éventuellement accompagné d'une note au Gouvernement si le rapporteur souhaite attirer l'attention sur des points particuliers tenant à la rédaction du texte ou à sa qualité juridique ou d'une note de disjonction s'il propose le rejet de tout ou partie du texte.

**Etape n° 3 : pass séance de section échéant, en secti réunies ou en co spéciale)**

Le rapporteur lit son rap projet, le cas échéant ac d'une note au Gouverne note de disjonction. Dis séance avec les membre et les représentants des concernés. Adoption d'u texte et/ou d'une note p (seuls les membres de l sections concernées ou commission spéciale on délibérative).

... ou consulter des contenus vidéos

Accueil des participants dès 16h45 (merci de vous munir d'une pièce d'identité)

Les informations transmises sont utilisées uniquement aux fins d'inscriptions et pour permettre l'accès au Conseil d'État.



**Jean-Paul Omeyer**  
président de la commission Sports et Régions de France

« Les régions sont-elles un facteur incontournable dans la structuration du sport aux côtés de l'Etat ? »



**Marie-Amélie Le Fur**  
triple championne paralympique en athlétisme, présidente du Comité paralympique et sportif français

« Les collectivités territoriales prennent-elles assez en compte le développement du sport pour les personnes en situation de handicap ? »



**Jean-Pat**  
président c

« Les r  
incont  
du spo

Des rubriques visuelles et des architectures simplifiées

## Le Conseil d'État vous ouvre ses portes



PAGE  
Visite du Conseil d'État  
au Palais-Royal



PAGE  
Les femmes et les  
hommes du Conseil  
d'État



PAGE  
Découvrir la Cour  
nationale du droit d'asile



PAGE  
Le Conseil d'État,  
conseiller des pouvoirs  
publics



PAGE  
Le Conseil d'État, juge  
administratif suprême



PAGE  
Le citoyen, les pouvoirs  
publics & le juge  
administratif



PAGE  
La justice administrative  
et les procédures  
d'urgence